

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 19/03/2025

ID: 059-215900176-20250313-DE25028-DE

#### **EXTRAIT DU**

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 13 mars 2025 Convocation du : 28 février 2025 Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le treize mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR: Céline LEROUX, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Véronique NAEYE, Martine COBBAERT, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Jean-Louis MERTEN conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Grégory PICKEU

(BE)

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 059-215900176-20250313-DE25028-DE

DE25.028

# FINANCES BUDGET

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT OPÉRATION COMPTABLE N°97 « RÉHABILITATION DE L'ANCIEN COLLÈGE DESROUSSEAUX » MODIFICATION

# Autorisation - Approbation

(380)

Par délibération DE16.018 du 31 mars 2016, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la réhabilitation de l'ancien collège Desrousseaux. Elle a ensuite été modifiée par délibérations DE17.024 du 30 mars 2017, DE17.062 du 6 juillet 2017, DE19.028 du 7 février 2019, DE20.012 du 6 février 2020, DE21.019 du 18 février 2021, DE21.034 du 14 avril 2021, DE22.034 du 24 mars 2022, DE23.049 du 30 mars 2023, DE24.028 du 25 mars 2024 et DE24.164 du 5 décembre 2024.

L'AP/CP est à nouveau appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

En effet, en 2025, des aménagements se poursuivent avec la rénovation de la chaudière des bâtiments CDI et administratif. De plus, la ville provisionne en vu d'acquérir la parcelle BI 233, comprenant le pôle social, le CDI, une partie du bâtiment administratif et une partie du pôle culturel.

#### AP/CP initiale:

Libellé programme	Montant de		Montant des CP	
	l'AP	2016	2017	2018
Réhabilitation de l'ancien collège Desrousseaux	587 500 €	587 500 €	0€	0€

#### AP/CP actuelle:

Montant des CP							
Réalisés en 2016	Réalisés en 2017	Réallsés en 2018	Réalisés en 2019	Réalisés en 2020	Réalisés en 2021	Réalisés er 2022	
23 547,60 €	383 955,57 €	76 653,74 €	600 701,99 €	728 280,81 €	20 164,04	31 796,26	
Réalisés en 2023	2024	2025	<u>, , ,,, ,                            </u>				
267 610,96 €	217 578,00 €	90 000 €					

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 059-215900176-20250313-DE25028-DE

Nouvelle AP/CP

Montant de l'AP : 3 114 141,64 €									
Montant des CP									
Réalisés en 2016	Réalisés en 2017	Réalisés en 2018	Réalisés en 2019	Réalisés en 2020	Réalisés en 2021	Réalisés en 2022			
23 547,60 €	383 955,57 €	76 653,74 €	600 701,99 €	728 280,81 €	20 164,04	31 796,26 €			
Réalisés en 2023	Réalisés en 2024	2025		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
267 610,96 €	17 577,00 €	963 853,67 €							

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2025 indiqués dans le tableau cidessus (chapitres 20, 21 et 23).

# **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Pour expédition conforme, Le Maire,

**Grégory PICKEU** Conseiller Municipal Secrétaire de Séance **Jean-Michel MONPAYS**